



XXXI<sup>e</sup> SESSION ORDINAIRE



Section Belgique /  
Communauté française /  
Wallonie-Bruxelles



III<sup>e</sup> SESSION

**BRUXELLES - DU 4 AU 9 JUILLET 2005**

---

**Réunion de la XXXI<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée  
parlementaire de la Francophonie**

---

**Rapport d'activités du Chargé de mission Europe  
Freddy Deghilage**

**Période : juillet 2004 – juillet 2005**

La XVIIème session de l'Assemblée régionale Europe de l'APF s'est tenue à Saint-Vincent du 26 au 30 octobre 2004, à l'invitation de la section APF de la Vallée d'Aoste.

Dix-sept sections de la Région Europe ainsi qu'un parlement observateur ont répondu favorablement à l'invitation.

Le Secrétaire général parlementaire de l'APF, le Chargé de mission Amérique, le Président de la CALRE et Président du Conseil régional de la Toscane, la directrice générale de TV5, le Directeur du groupe d'analyse socio-politique des pays d'Europe centrale et orientale de l'Université libre de Bruxelles, et le représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles ont contribué à la qualité des travaux de séance et de commission<sup>1</sup>.

Dans son allocution, M. Jacques Legendre a notamment souligné que « Maintenant que l'APF a trouvé sa place au sein de la Francophonie, qu'elle est reconnue comme son assemblée consultative, nous devons faire passer des messages clairs et forts dans les diverses instances où nous siégeons tels le Conseil permanent de la Francophonie, la Conférence ministérielle de la Francophonie et le Sommet des Chefs d'Etats. »

Quant à mon allocution, elle eut pour objet premier d'explicitier et de démontrer tout l'intérêt des thèmes développés dans les deux commissions, à savoir :

- les impacts de l'élargissement de l'Union européenne (UE) sur les politiques de voisinage et les perspectives d'intégration européenne des Balkans : le rôle de la Francophonie ;
- les régions et les cités : le rôle et la place du français ;
- l'avenir des minorités linguistiques dans l'Europe élargie.

M. Jean-Marie Séverin, vice-président international de l'APF et membre de la section Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles, M. Stojanoski, de la section de la République de Macédoine, et Mme Moser, de la section de Bulgarie, tous trois co-rapporteurs, présentèrent en commission, leur rapport sur les impacts de l'élargissement de l'UE.

Dans la résolution y relative, l'Assemblée régionale Europe de l'APF affirme son soutien à la perspective européenne des Balkans et son appui aux mécanismes appropriés de promotion de la démocratie, de protection de l'Etat de droit et de respect des droits de l'Homme, aux niveaux national, régional et international. Elle estime urgent d'initier et de populariser le débat européen et s'engage à appuyer les initiatives et les projets de terrain développés par la société civile oeuvrant dans le domaine de la promotion de la culture de la démocratie, de la diversité, du droit à la différence et à favoriser les échanges. Elle confirme la nécessité, dans la mesure où l'intégration européenne implique l'harmonisation du droit, de mettre le droit en conformité avec la législation européenne, et demande avec insistance, que

---

<sup>1</sup> Ont participé aux travaux : les sections de Albanie, Andorre, Benelux, Bulgarie, Communauté française de Belgique, France, Géorgie, Hongrie, Jersey, Jura, Luxembourg, Macédoine, Monaco, Pologne, Roumanie, Suisse, Valais, Vallée d'Aoste, M. Jacques Legendre, Secrétaire général parlementaire et Mme Bénédicte Ferrière, Secrétaire générale administrative adjointe de l'APF

Ont contribué aux travaux par leur expertise et leur intervention : M. Nencini, Président de la CALRE et Président du Conseil régional de la Toscane ; Mme Saragosse, directrice générale de TV5 ; M. De Waele, Directeur du groupe d'analyse socio-politique des pays d'Europe centrale et orientale de l'Université libre de Bruxelles ; M. Rocha, représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles.

Sont excusées : les sections de Genève, Lituanie, Moldavie, Tchéquie, Vaud.

les négociations relatives à l'adhésion des Balkans à l'Union européenne soient menées dans les trois langues de travail de la Commission.

En séance d'ouverture et en commission, les parlementaires ont auditionné M. Jean-Michel De Waele. L'expertise du Directeur du groupe d'analyse socio-politique des pays d'Europe centrale et orientale de l'Université libre de Bruxelles, a incontestablement permis d'enrichir les travaux de cette session. Son exposé mettait en évidence le rôle de la société civile comme acteur incontournable de la construction européenne, ainsi que la nécessité de populariser, de structurer et de lancer le débat européen.

M. Riccardo Nencini, Président de la CALRE et Président du Conseil régional de la Toscane, a informé les membres de l'Assemblée de sa volonté d'élargir à l'Europe centrale et orientale l'activité de la Conférence des Assemblées Législatives Régionales d'Europe. Ainsi, des accords internationaux avec les régions de l'Albanie, la Roumanie et la Bulgarie ont déjà été conclus.

M. Dufau de la section française a, en qualité de rapporteur, développé, en commission, le thème des régions et des cités : le rôle et la place du français. Il a rappelé l'histoire des jumelages et de la coopération entre collectivités locales et a établi un état des lieux de la coopération des collectivités locales avec les PECO.

Dans la résolution sur ce sujet, l'Assemblée régionale Europe de l'APF émet le vœu que la diffusion de la Francophonie, de sa culture et de ses valeurs, fasse l'objet d'un véritable débat politique à tous les niveaux de décision, et notamment auprès des responsables des collectivités locales. Elle propose que les collectivités locales d'expression française, chacune dans le cadre de ses compétences et de ses moyens, s'impliquent dans la création et le financement d'établissements dispensant un enseignement en français dans les pays d'Europe.

Le thème de l'avenir des minorités linguistiques dans l'Europe élargie fut également examiné. M. Perron, co-rapporteur de la section hôte, s'est penché sur les perspectives des langues minoritaires face à l'anglais. Quant à M. Clivaz, co-rapporteur de la section du Valais, il a affirmé que la frontière linguistique, entre l'allemand ancien, pratiqué par les populations de la partie supérieure du Valais et le français, n'avait pas toujours été fixée sur la même ligne. La réalité géopolitique d'aujourd'hui se fonde sur une large et longue tradition de cohabitation qui a permis aux deux langues de développer des facilités pour gérer la vie politique.

Dans le cadre de la résolution adoptée suite à ce débat, l'Assemblée régionale Europe de l'APF demande, aux autorités des institutions de l'Union européenne de combler les déficits de représentativité des entités régionales, notamment pour ce qui est des politiques linguistiques. Elle estime également qu'il est nécessaire de procéder à une adaptation des législations nationales et régionales dans la perspective d'une application efficace du Protocole sur l'application du principe de subsidiarité et de proportionnalité, notamment pour ce qui est du partage de pouvoirs entre l'Union européenne, les Etats et les Régions,

Il est à noter qu'une résolution sur l'enseignement des langues demande au Gouvernement français et à tous les autres Gouvernements membres de l'OIF de se montrer exemplaires en assurant à tous leurs élèves une connaissance multilingue, sans obligation de commencer par l'apprentissage de l'anglais.

Mais les résolutions adoptées par l'APF Région Europe s'adressent aussi aux Parlements et aux Gouvernements des Etats membres de la Francophonie européenne. Le rôle essentiel qui revient à chacune des sections, en matière de suivi des résolutions dans leur propre Parlement et Gouvernement fut rappelé et les sections furent invitées à informer, le Chargé de mission, des actions qu'elles mènent en matière de mise en œuvre des résolutions adoptées.

En séance de clôture, Mme Saragosse, Directrice générale de TV5, a mis l'accent sur la dimension croissante de TV5 et a souligné le rôle d'information continue que la chaîne a joué à l'occasion du XXème Sommet de Ouagadougou.

Lors de sa communication sur le thème « L'Afrique, la solidarité et le développement durable : étendard du XXème Sommet de la Francophonie », M. Rocha, représentant de l'OIF auprès de l'UE, a rappelé à l'Assemblée, l'enjeu primordial que constituera le développement durable dans les années à venir.

M. Bouchat, Président de la section Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles, est intervenu en séance pour faire rapport sur la journée du 21 avril 2004 qui a réuni, à Bruxelles, conformément à la décision de l'Assemblée régionale de Delémont, les coordinateurs européens du réseau parlementaire de lutte contre le VIH /SIDA.

Assurant le suivi de la résolution de Yaoundé et de la demande du Président de commission, M.Ego Perron, la section Belgique / Communauté française / Wallonie-Bruxelles a invité, dans le cadre de la journée mondiale du 1er décembre 2004, les membres des commissions permanentes de la santé des trois Parlements francophones belges ainsi que les députés et sénateurs francophones siégeant au niveau fédéral dans la commission ayant la santé dans ses compétences pour entendre et interroger les ministres fédéral, communautaire et régionaux ayant la santé dans leurs attributions. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de mettre sur pied un Conseil permanent de la santé, et de lancer un premier plan coordonné de lutte contre le VIH/SIDA afin de décloisonner les actions menées par les différents niveaux de pouvoir en Belgique. En mai dernier assistant à la régionale Afrique réunie à Nouakchott, j'ai aussi fait état de l'ensemble des travaux et actions menés dans le cadre de la lutte contre le sida.

Mû par cette volonté d'assurer le suivi d'une résolution adoptée par l'Assemblée régionale 2004, réunis en Conférence des Présidents, à Skopje, du 26 au 29 avril, nous avons entendu un conseiller du gouvernement macédonien faire rapport sur l'évolution de la République de Macédoine vers l'intégration à l'Union européenne.

La réunion de Skopje présidée par Mme Slavica Stankovska eut, en outre, pour objectif d'organiser les travaux de la XVIIIème Assemblée régionale Europe. Après un fructueux échange de vues en présence du nouveau Président de la section roumaine M. Theodorescu, nous avons décidé de procéder au recensement des organisations et des associations oeuvrant à la promotion de la Francophonie en Europe et d'examiner ensuite leur différence et leur complémentarité. Ceci constituera un premier thème de travail.

Le second thème de réflexion sera relatif aux stratégies de communication de l'APF Région Europe. Nous nous pencherons en fait sur la question de savoir comment favoriser l'intérêt pour la Francophonie au travers d'évènements culturels à dimension internationale ?

Ces deux thèmes importants, nous les développerons en Principauté de Monaco qui accueillera notre Assemblée du 19 au 23 octobre 2005. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour remercier vivement Mme Fautrier, Présidente de la section monégasque pour l'enthousiasme que la section qu'elle préside nous a démontré lors de notre mission préparatoire.

A Skopje, la Conférence des Présidents a aussi décidé d'inscrire, dorénavant et systématiquement, à l'ordre du jour de chaque réunion d'Assemblée régionale et de Conférence des Présidents, le bilan des actions réalisées par la section hôte pour promouvoir la Francophonie.

Quant au programme d'actions et de coopération de l'APF Région Europe, en veille pendant ces derniers mois non seulement parce que le secrétariat de la Région Europe a eu la lourde tâche d'organiser la XXXIème Session de l'APF et la IIIème Session du PFJ, réunies à Bruxelles mais aussi parce que nous avons, le concernant, de l'ambition, il sera poursuivi ! Pour le mettre en œuvre, j'effectuerai plusieurs missions en Europe centrale et orientale en 2006 afin d'examiner, en partenariat avec plusieurs sections, les possibilités d'innover en la matière.

Et pour ne pas changer mes habitudes, je conclurai en vous rappelant que l'ensemble des travaux sont publiés sur le site internet de l'APF Région Europe, lui-même hébergé sur le site du Parlement de la Communauté française de Belgique à l'adresse suivante : <http://www.pcf.be> .

---